

EXTRAIT N° DEL2025_28

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaëli PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Ergin MEMISOGLU (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN), Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Denis GASCHET), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Jean-Pierre GRILLET (a donné pouvoir à Marie-Odile BILLET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Dominique MESLET).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 24 et le nombre de votants 29.

Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu les résultats du Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant qu'une reprise anticipée du résultat 2024 a été réalisé lors du vote du budget primitif 2025, seule la différence entre la reprise anticipée et le résultat définitif sera affectée au budget supplémentaire,

Considérant que la reprise anticipée du résultat au budget primitif a été réalisée comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| ○ Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : | 3 292 764,48 € |
| ○ Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : | 759 622,40 € |
| ○ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte R-1068) : | 2 000 000,00 € |

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

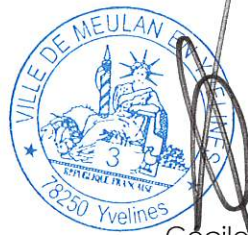
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD) et 2 voix contre (Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats de la manière suivante :
 - Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 3 301 283,39 €
 - Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : 759 622,40 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (compte R-1068) : 2 000 000,00 €

- **APPROUVE** l'écriture complémentaire de résultat au budget supplémentaire suivante :
 - Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 8 518,91 €

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 26 juin 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 078-217804012-20250626-DEL2025_28-DE